



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N° d'ordre :
36

Séance du 11 octobre 2022

Objet

EHPAD Les Charmilles

E.P.R.D. 2022

Décision Modificative n°1

L'an deux mil vingt-deux, le onze octobre à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Redon, dûment convoqué le 20 septembre 2022, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle des Commissions de l'Espace Jean Jaurès sous la présidence de Monsieur Pascal Duchêne, Président du CCAS.

Président de séance : Monsieur Duchêne, Président du CCAS

Membres présents : Mesdames Fouchet, Torlay, Abi Fadel, Lanson et Denigot, Monsieur Brégain, Mesdames Salitra et Motte-Tchernia, Monsieur Lemonnier et Madame Gautier.

Absents excusés ayant donné mandat de vote :
Néant

Absents excusés n'ayant pas donné mandat de vote :
Monsieur Luczkiewicz
Monsieur Longuet

**Nombre des membres du
Conseil**

En exercice	13
Présents	11
Votants	11

Vote

Pour	11
Contre	0
Abstention	0

Secrétaire de séance : Madame Nadège Périon

EHPAD LES CHARMILLES

E.P.R.D. 2022

DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Vu l'instruction comptable et le plan de comptes M22 applicables aux établissements et services publics sociaux et médico-sociaux,

Vu la délibération du Conseil d'Administration du 28/06/2022 approuvant l'Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses (E.P.R.D.) 2022 de l'EHPAD Les Charmilles,

Considérant la nécessité de procéder à des ajustements de crédits en cours d'exercice,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Après en avoir délibéré

A L'UNANIMITÉ

PROPOSE la décision modificative n°1 qui suit sur le budget 2022 de l'EHPAD Les Charmilles :

Section d'exploitation

Charges

60612 – Energie et Electricité	+ 10 000 € (hébergement)
60613 – Chauffage	+ 10 000 € (hébergement)
606268 – Autres Fournitures hôtelières	+ 15 000 € (hébergement)
60628 – Autres Fournitures non stockées	+ 15 000 € (hébergement)
6132 – Locations immobilières	+ 20 000 € (hébergement)
61558 – Autres matériel et outillages	+ 20 000 € (hébergement)
673 – Titres annulé sur exercice antérieur	+ 15 000 € (hébergement)
	+ 105 000 € (hébergement)

Produits

778 – Autres produits exceptionnels	+ 105 000 € (hébergement)
	+ 105 000 € (hébergement)

Section d'investissement

Emplois

165 – Dépôts et cautionnements reçus	+ 4 000 € (hébergement)
	+ 4 000 € (hébergement)

Ressources

165 – Dépôts et cautionnements reçus

+ 4 000 € (hébergement)

+ 4 000 € (hébergement)

Pour extrait conforme,
Le Président,
Pascal Duchêne

